


Vlaet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 02 JAN. 2009

Pour le Greffier,

Greffier

R
M



09007364

N° d'entreprise : 0426.923.724
Dénomination

(en entier) : **FIDUCIAIRE MOTTARD**

Forme juridique : Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée

Siège : 5002 Saint-Servais, rue Saint-Donat, 159

**Objet de l'acte : CHANGEMENT DE DENOMINATION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL -
MODIFICATION DES STATUTS**

Texte

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la ScPRL FIDUCIAIRE MOTTARD dressé par le Notaire Louis JADOUL, à Namur, en date du 23 décembre 2008, il ressort que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Changement de dénomination sociale pour adopter la dénomination sociale nouvelle : « FIDUCIAIRE MOTTARD - EUGENE ».

2. Transfert du siège social actuel vers 5101 Erpent, chaussée de Marche, 597 à dater du premier janvier deux mille neuf.

3. Modifications des statuts eu égard aux décisions intervenues ci-avant :

- modification de l'article premier des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« La société est formée sous la dénomination « FIDUCIAIRE MOTTARD - EUGENE. La dénomination doit toujours être précédée ou suivie des mots « Société civile sous forme de société Privée à Responsabilité Limitée », ou en abrégé « ScPRL ».

- modification de l'article deux des statuts sociaux pour le remplacer par le texte suivant :

« Le siège est établi à 5101 Erpent, chaussée de Marche, 597. Il pourra être transféré en tout endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles-Capitale par simple décision de la gérance. Tout changement du siège social sera publié aux annexes du Moniteur belge par les soins de la gérance. La société pourra, par simple décision de la gérance, établir des succursales ou agences en Belgique ou à l'étranger. »

4. Pouvoirs à conférer au gérant pour l'exécution des décisions à prendre sur les objets qui précèdent.

Pour extraits analytiques conformes, Louis JADOUL, Notaire à Namur, le 31 décembre 2008

Déposés en même temps:

- expédition de l'acte;
- coordination des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature